



# Rapport de gestion Année 2022



Référence : RAPGESTION2022-V1.  
Marc Barvais, Président.  
Frédéric Rasic, Directeur général.

Avec le soutien de



Wallonie



## 1 Table des matières

<b>1</b>	<b>Table des matières</b>	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>LES COMPTES ANNUELS (Article L1523-16 du CDLD)</b>	<b>3</b>
2.1	Bilan	3
2.2	Compte de résultats	4
2.3	<b>LES COMMENTAIRES FINANCIERS</b>	<b>5</b>
2.3.1	Commentaires à l'ACTIF	5
2.3.2	Commentaires au PASSIF	6
2.3.3	Commentaires du COMPTE DE RESULTATS	8
2.3.4	Comparaison par rapport aux objectifs fixés.	12
2.4	<b>LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>14</b>
2.5	<b>LES REGLES D'EVALUATION</b>	<b>19</b>
<b>3</b>	<b>LES PARTICIPATIONS</b>	<b>23</b>
<b>4</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>24</b>
4.1	Synthèse	25

## 2 LES COMPTES ANNUELS (Article L1523-16 du CDLD)

### 2.1 Bilan

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>ACTIFS</b>		
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>1 732 328,72</b>	<b>1 552 597,40</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>457 527,67</b>	<b>278 883,72</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 274 209,85</b>	<b>1 273 122,48</b>
A. Terrains et constructions	1 227 632,47	1 248 046,17
B. Installations, machines et outillage	2 565,20	3 078,24
C. Mobilier et matériel roulant	28 905,09	21 998,07
D. Immobilisations en cours et acomptes versés	15 107,09	
<b>Immobilisations financières</b>	<b>591,20</b>	<b>591,20</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>3 195 212,67</b>	<b>3 368 007,68</b>
<b>Créances à un an au plus</b>	<b>508 095,29</b>	<b>271 521,80</b>
Créances commerciales	437 989,73	226 073,31
Autres créances	70 105,56	45 448,49
<b>Valeurs disponibles</b>	<b>2 621 793,72</b>	<b>3 049 873,58</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>65 323,66</b>	<b>46 612,30</b>
<b>Montant total de l'actif</b>	<b>4 927 541,39</b>	<b>4 920 605,08</b>
<b>PASSIFS</b>		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>240 922,19</b>	<b>490 198,48</b>
<b>Capital</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Primes d'émission / Apports</b>	<b>65 455,53</b>	<b>63 496,65</b>
<b>Réserves</b>	<b>2 021,84</b>	<b>2 021,84</b>
<b>Bénéfice reporté</b>	<b>173 444,82</b>	<b>424 679,99</b>
<b>Subsides en capital</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DETTES</b>	<b>4 686 619,20</b>	<b>4 430 406,60</b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	<b>962 685,55</b>	<b>1 028 761,25</b>
<b>Dettes à un an au plus</b>	<b>1 395 151,87</b>	<b>666 645,35</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	66 075,70	65 088,67
Dettes financières	0,00	0,00
Dettes commerciales	247 774,14	113 243,90
Dettes fiscales, salariales et sociales	1 081 302,03	488 312,78
Autre dettes	0,00	0,00
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>2 328 781,78</b>	<b>2 735 000,00</b>
<b>Montant total du passif</b>	<b>4 927 541,39</b>	<b>4 920 605,08</b>

## 2.2 Compte de résultats

	2022	2021	Variation
Chiffre d'affaires	5 251 184,12	4 753 459,12	10,47%
Productions immobilisées	277 631,51	290 361,96	-4,38%
Subsides	406 524,89	111 010,00	266,21%
Subside fonctionnement	0,00	111 010,00	
Subside projets	406 524,89	0,00	
Autres produits et récupération de frais	111 623,16	64 570,97	72,87%
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>6 046 963,68</b>	<b>5 219 402,05</b>	15,86%
Approvisionnements et TVA intracom	-1 011 303,07	-942 570,79	7,29%
Services et biens divers	-1 200 327,18	-822 329,65	45,97%
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>-2 211 630,25</b>	<b>-1 764 900,44</b>	25,31%
<b>Rémunérations, charges sociales et pensions</b>	<b>-3 844 384,41</b>	<b>-3 101 088,92</b>	23,97%
<b>Excédent Brut d'Exploitation (EBE)</b>	<b>-9 050,98</b>	<b>353 412,69</b>	-102,56%
Amortissements	-194 343,44	-111 592,28	74,15%
Réduction de valeur	0,00	-9 000,00	
Provisions pour risques et charges	0,00	0,00	
Autres charges d'exploitation	-13 599,63	-15 676,95	-13,25%
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>-216 994,05</b>	<b>217 143,46</b>	-199,93%
Produits financiers	0,02	8 279,70	
Charges financières	-29 727,60	-20 312,63	
<b>Bénéfice de l'exercice avant impôts</b>	<b>-246 721,63</b>	<b>205 110,53</b>	-220,29%
Impôts sur le résultat	-4 513,54	-59 657,99	-92,43%
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>-251 235,17</b>	<b>145 452,54</b>	-272,73%



## 2.3 LES COMMENTAIRES FINANCIERS

### 2.3.1 Commentaires à l'ACTIF

#### 2.3.1.1 ACTIFS IMMOBILISES

#### **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :**

Les immobilisations incorporelles reprennent les valeurs résiduelles des frais de développements et s'élèvent à 457 527,67 €.

Nous avons comptabilisé en 2022 les frais en développements suivants :

Nom du projet	Durée amortissement	Productions immobilisées 1T2022	Productions immobilisées 2T2022	Productions immobilisées 3T2022	Productions immobilisées 4T2022	TOTAL
Nouvelle version iA.SmartWeb + ajout guichet et version WPA	5 ans	18 001,28	16 913,87	15 761,41	2 370,92	53 047,48
Réécriture du projet AES	3 ans	17 522,89	13 955,61		4 840,00	36 318,50
Sources authentiques	5 ans	1 349,25	0,00	0,00	2 590,34	3 939,59
Intranet iA.Quaive	3 ans	14 872,41	0,00	0,00	16 660,19	31 532,60
Permis de logement	5 ans		0,00	0,00		0,00
Migration Plone5	3 ans	32 606,67	14 102,55	0,00	21 289,95	67 999,17
GED – Evolution iA.Docs	5 ans	14 768,02	12 052,86	13 114,09	3 413,69	43 348,65
Architecture Cloud	5 ans			33 275,00	8 170,53	41 445,53
		99 120,51	57 024,89	62 150,49	59 335,62	277 631,52

#### **IMMOBILISATIONS CORPORELLES :**

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 1 274 209,85 €.

Les immobilisations corporelles sont constituées :

- de terrains et constructions (incluant les aménagements) :  
Le patrimoine immobilier de l'intercommunale (bâtiment de notre siège social) représente 1 227 632,47 € ;
- les installations, machines et outillages comprennent essentiellement des frais d'installation informatique pour un total de 2 565,20 € ;
- le mobilier se compose du matériel de bureau du site et du matériel informatique (ordinateurs, logiciels et téléphonie) pour un total de 28 905,09 € ;
- les Immobilisations en cours et acomptes versés pour un total de 15 107,09 € (Acompte sur les panneaux photovoltaïques qui seront posés en 2023).

#### **IMMOBILISATIONS FINANCIERES :**

Les immobilisations financières (591,20 €) reprennent la participation détenue à hauteur de 6,20 € dont le détail est repris dans le rapport sur les participations. Ce poste inclut également les cautions et garanties pour un total de 585,00 €.

#### 2.3.1.2 ACTIFS CIRCULANTS

#### **CREANCES A UN AN AU PLUS :**

Les créances commerciales s'élèvent à 437 989,73 €. Elles se composent uniquement des créances clients (437 989,73 €) et d'une créance client douteuse pour laquelle une réduction de valeur de 100% a été décidée en 2021.



Les autres créances s'élèvent à 70 105,56 €. Elles correspondent aux impôts belge à récupérer.

### **VALEURS DISPONIBLES :**

Les valeurs disponibles représentent la trésorerie opérationnelle pour 2 621 793,72 €. Celle-ci est utilisée au bon fonctionnement de l'intercommunale.

### **COMPTES DE REGULARISATION :**

Les comptes de régularisation intègrent des charges à reporter pour un montant de 65 323,66 €.

#### 2.3.2 Commentaires au PASSIF

##### 2.3.2.1 *CAPITAUX PROPRES*

Les capitaux propres s'élèvent à 240 922,19€, comprenant les apports et les réserves. Les capitaux propres constituent une garantie de solvabilité et d'autofinancement de l'intercommunale.

### **APPORTS :**

Les apports réalisés par les Pouvoirs locaux membres à l'issue de l'exercice 2022 s'élèvent à 65 455,53 €. Les parts sont valorisées à 3,71 € pour les parts B et 18,55 € pour les parts A.

Nombre de part A : 3007

Nombre de part B : 2608

iMio compte au 31/12/2022 387 membres répartis comme suit :

<b>Catégorie de membres</b>	<b>Nbr de membres</b>
Commune et Ville	240
Province	4
CPAS	99
Zone de Police	11
Zone de secours	10
Intercommunales	13
Autres	10
<b>TOTAL</b>	<b>387</b>

Le registre des associés est repris en annexe du rapport.

### **RESERVES :**

La réserve statutairement indisponible s'élève à 2.021,84 €.

### **BENEFICE REPORTE :**

Le bénéfice reporté est de 173 444,82 € et intègre la perte de l'exercice 2022.



### 2.3.2.2 DETTES

#### **DETTES A PLUS D'UN AN :**

Les dettes à plus d'un an sont composées de la dette financière contractée auprès d'une banque pour l'acquisition de notre bâtiment (sous déduction des tranches des exercices précédents et de la tranche échéant dans l'année) pour un total de 962 685,55 € en 2022.

#### **DETTES A UN AN AU PLUS :**

Les dettes à un an au plus s'élèvent à 1 395 151,87 € et regroupent les tranches d'emprunts échéant dans l'année pour 66 075,70 € ainsi que les dettes commerciales pour 247 774,14 €. Les dettes fiscales, salariales et sociales s'élèvent à 1 081 302,03 €. Les dettes ONSS et précomptes ont été payées en tout début d'année 2023, ce qui explique l'augmentation significative cette année.



### 2.3.3 Commentaires du COMPTE DE RESULTATS

	2022	2021	Variation
Chiffre d'affaires	5 251 184,12	4 753 459,12	10,47%
Productions immobilisées	277 631,51	290 361,96	-4,38%
Subsides	406 524,89	111 010,00	266,21%
Subside fonctionnement	0,00	111 010,00	
Subside projets	406 524,89	0,00	
Autres produits et récupération de frais	111 623,16	64 570,97	72,87%
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>6 046 963,68</b>	<b>5 219 402,05</b>	15,86%
Approvisionnements et TVA intracom	-1 011 303,07	-942 570,79	7,29%
Services et biens divers	-1 200 327,18	-822 329,65	45,97%
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>-2 211 630,25</b>	<b>-1 764 900,44</b>	25,31%
<b>Rémunérations, charges sociales et pensions</b>	<b>-3 844 384,41</b>	<b>-3 101 088,92</b>	23,97%
<b>Excédent Brut d'Exploitation (EBE)</b>	<b>-9 050,98</b>	<b>353 412,69</b>	-102,56%
Amortissements	-194 343,44	-111 592,28	74,15%
Réduction de valeur	0,00	-9 000,00	
Provisions pour risques et charges	0,00	0,00	
Autres charges d'exploitation	-13 599,63	-15 676,95	-13,25%
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>-216 994,05</b>	<b>217 143,46</b>	-199,93%
Produits financiers	0,02	8 279,70	
Charges financières	-29 727,60	-20 312,63	
<b>Bénéfice de l'exercice avant impôts</b>	<b>-246 721,63</b>	<b>205 110,53</b>	-220,29%
Impôts sur le résultat	-4 513,54	-59 657,99	-92,43%
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>-251 235,17</b>	<b>145 452,54</b>	-272,73%

Le regroupement suivant nos axes analytiques donne ceci :



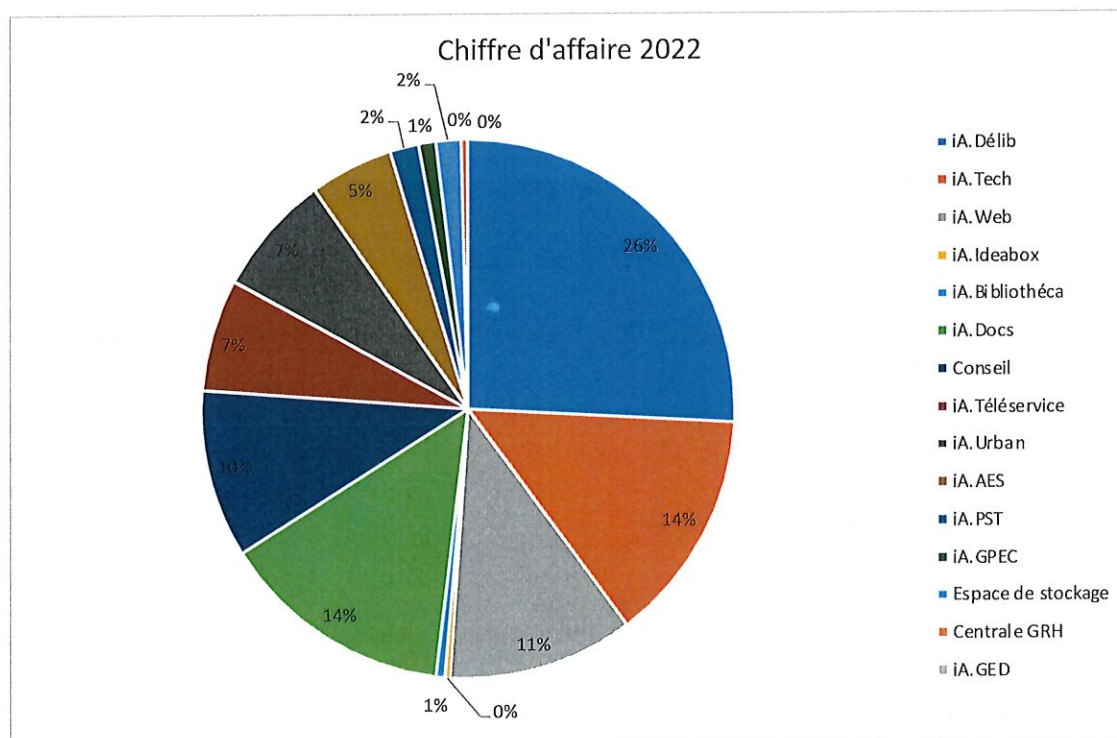
	2022	2021	Variation 2021/2022	
Chiffre d'affaire	5 251 184,12 €	4 753 459,12 €	497 725,00 €	10,5%
Productions immobilisées	277 631,51 €	290 361,96 €	(12 730,45) €	
Ensemble des charges en personnel	(4 130 334,42) €	(3 299 312,71) €	(831 021,71) €	25,2%
Sous-traitance & hébergement	(1 011 303,07) €	(942 570,79) €	(68 732,28) €	7,3%
<b>Marge S/ activité</b>	<b>387 178,14 €</b>	<b>801 937,58 €</b>	<b>(414 759,44) €</b>	<b>-51,7%</b>
Frais lié au bâtiment	(100 825,12) €	(72 702,39) €	(28 122,73) €	38,7%
Frais généraux	(129 230,85) €	(98 184,65) €	(31 046,20) €	31,6%
Frais généraux "légaux" (compta, rév, etc)	(116 451,86) €	(127 751,05) €	11 299,19 €	-8,8%
Prestations pour immobilisations	(177 570,53) €	(225 042,99) €	47 472,46 €	
Prestations Cyber	(273 994,09) €		(273 994,09) €	
Marketing & Communication	(57 228,44) €	(43 345,01) €	(13 883,43) €	32,0%
Jetons de présence	(25 093,06) €	(21 426,69) €	(3 666,37) €	17,1%
Divers - Taxes	34 405,61 €	(7 071,69) €	41 477,30 €	-586,5%
Consommation subsides	- €	8 279,70 €	(8 279,70) €	-100,0%
Subsides accordés - Cyber	406 524,89 €	111 010,00 €	295 514,89 €	266,2%
<b>EBITDA - Analytique</b>	<b>(52 285,31) €</b>	<b>325 702,81 €</b>	<b>(377 988,12) €</b>	<b>-116,1%</b>
Amortissements et réduction de valeur	(194 343,44) €	(120 592,28) €	(73 751,16) €	61,2%
<b>EBIT - Analytique</b>	<b>(246 628,75) €</b>	<b>205 110,53 €</b>	<b>(451 739,28) €</b>	<b>-220,2%</b>
Charges de dettes	(92,88) €	- €	(92,88) €	
Impôts sur le résultat	(4 513,54) €	(59 657,99) €	55 144,45 €	-92,4%
<b>Résultat final</b>	<b>(251 235,17) €</b>	<b>145 452,54 €</b>	<b>(396 687,71) €</b>	<b>-272,7%</b>

### 2.3.3.1 Chiffre d'affaire.

Le chiffre d'affaire pour 2022 s'établit à 5 251 184,12 € en progression de 10,5 % par rapport à 2021.

Cette croissance est à mettre en relation avec l'excellente dynamique commerciale actuelle et l'adhésion massive des Pouvoirs locaux à notre démarche de mutualisation.

La ventilation du chiffre d'affaires est la suivante :





### 2.3.3.2 Production des immobilisés.

L'activation des immobilisations au niveau des frais de développements a pour conséquence une production immobilisée de 277 631,51 €.

### 2.3.3.3 Ensemble des charges en personnel.

L'augmentation de la charge salariale est de 25,2% par rapport à 2021, soit 831 021,71 €. Cette augmentation s'explique par :

- Les multiples indexations des salaires compte tenu de la situation économique. Cela représente une augmentation de 12,5 % des frais de personnel, soit près de 410 000 € non prévu au budget;
- L'engagement d'un expert en cyber sécurité dans le cadre de la mission confiée par le Gouvernement Wallon. Cela représente un coût de 126 256,10 €, couvert par un subside sur projet ;
- La décision de réduction d'effectif pour nous permettre d'aborder 2023 sereinement compte tenu des indexations de salaire. Cela représente un coût de 149 242,74 € ;
- La croissance organique prévue qui représente une augmentation de près de 145 000 € ;
- l'augmentation du coût lié au report des congés 2022 non pris.

Ce poste reprend l'ensemble des charges en personnel et notamment :

- Les rémunérations ;
- Véhicules et frais de déplacement ;
- Frais en personnel ;
- Les assurances ;
- Les charges sociales ;
- ...

### 2.3.3.4 Sous-traitance & hébergement.

Ce poste reprend les frais d'hébergement ainsi que tous les frais d'achat et de prestations relatifs à nos solutions.

Le volume de sous-traitance a augmenté de 7,3% par rapport à 2021.

Liée à notre croissance, l'augmentation des frais d'hébergement représente à elle une augmentation de 65 000 €, soit 7%.

### 2.3.3.5 Marge S/activité.

La marge sur activité s'établit à 387 178,14 €.

### 2.3.3.6 Frais généraux (suivant le rapport analytique).

Ce poste reprend l'ensemble de nos frais de fonctionnement suivant les regroupements faits dans nos axes analytiques.

Nos frais généraux ont augmenté (14 %) par rapport à 2021. Cette augmentation est principalement due à la période post covid et la reprise des activités normale et l'augmentation des frais énergétiques.





### *2.3.3.7 Prestations pour immobilisations*

Cela correspond aux prestations relatives aux investissements en développements.

### *2.3.3.8 Prestations Cyber*

Cela correspond aux prestations d'audit en matière de Cyber sécurité réalisées par nos sous-traitants dans le cadre de la mission confiée en la matière à iMio par le Gouvernement Wallon. Les prestations sont couvertes par une subside sur projet.

### *2.3.3.9 Jetons de présence.*

Ce poste reprend les jetons de présence de l'ensemble de nos administrateurs à l'exclusion des rémunérations du président et du vice-président qui sont repris dans le poste charges en personnel.

### *2.3.3.10 Subsidés accordés -cyber.*

L'arrêté ministériel du 16 décembre 2021 prévoit qu'une subvention est octroyée à iMio afin de couvrir les frais de mise en œuvre d'une centrale d'achat en matière de cybersécurité :

- 750.000 EUR pour le marché public en vue de réaliser un audit de sécurité des réseaux et des sites des communes et des centres publics d'action sociale demandeurs, à lancer en 2022 et à finaliser pour le 31 mars 2023 au plus tard ;
- 1,75 millions d'EUR pour le marché public en vue de l'acquisition d'équipements et des services pour les communes et les centres publics d'action sociale, en matière de cybersécurité, à lancer en 2022 et à finaliser pour le 30 juin 2024 au plus tard ;
- 235.000 EUR pour la coordination régionale des marchés publics, vérification des dossiers de financement, moyens couvrant la période du 16 décembre 2021 au 31 décembre 2023.

La part du subside consommé au 31/12/2022 est reprise dans ce poste.

### *2.3.3.11 EBITDA suivant notre analytique*

L'EDITDA suivant notre analytique s'établit à -52 285,31 €.

### *2.3.3.12 Amortissements.*

La charge d'amortissement provient de l'amortissement de notre bâtiment, des frais de développements, de l'installation informatique, du mobilier et du matériel (informatique, téléphonie, ...).

### *2.3.3.13 EBIT suivant notre analytique*

L'EBIT suivant notre analytique s'établit à -246 628,75 €.

### 2.3.3.14 Résultat final

Le résultat final s'établit à -251 235,17 €.

### 2.3.4 Comparaison par rapport aux objectifs fixés.

	Budget 2022	2022	Variation budget	Variation budget
Chiffre d'affaire	4 880 000,00 €	5 251 184,12 €	7,6%	371 184,12 €
Productions immobilisées	280 000,00 €	277 631,51 €		
Ensemble des charges en personnel	(3 442 762,00) €	(4 130 334,42) €	20,0%	687 572,42 €
Sous-traitance & hébergement	(950 000,00) €	(1 011 303,07) €	6,5%	61 303,07 €
<b>Marge S/ activité</b>	<b>767 238 €</b>	<b>387 178,14 €</b>	<b>-49,5%</b>	
Frais lié au bâtiment	(85 000,00) €	(100 825,12) €	18,6%	15 825,12 €
Frais généraux	(90 000,00) €	(129 230,85) €	43,6%	39 230,85 €
Frais généraux "légaux" (compta, rév, etc)	(102 000,00) €	(116 451,86) €	14,2%	14 451,86 €
Prestations pour immobilisations	(150 000,00) €	(177 570,53) €	18,4%	27 570,53 €
Prestations Cyber		(273 994,09) €		
Marketing & Communication	(50 000,00) €	(57 228,44) €	14,5%	7 228,44 €
Jetons de présence	(25 000,00) €	(25 093,06) €	0,4%	93,06 €
Divers - Taxes	(2 000,00) €	34 405,61 €	-1820,3%	(36 405,61) €
Consommation subsides	- €	- €		- €
Subsides accordés - Cyber	- €	406 524,89 €		406 524,89 €
<b>EBITDA - Analytique</b>	<b>263 238,00 €</b>	<b>(52 285,31) €</b>	<b>-119,9%</b>	
Amortissements et réduction de valeur	(195 000,00) €	(194 343,44) €	-0,3%	(656,56) €
<b>EBIT - Analytique</b>	<b>68 238,00 €</b>	<b>(246 628,75) €</b>	<b>-461,4%</b>	
Charges de dettes	(4 000,00) €	(92,88) €		(3 907,12) €
Impôts sur le résultat	(30 000,00) €	(4 513,54) €	-85,0%	(25 486,46) €
<b>Résultat final</b>	<b>34 238,00 €</b>	<b>(251 235,17) €</b>		

Au regard des objectifs que nous nous étions fixés lors de l'assemblée générale, il est à remarquer que nos résultats diffèrent fortement principalement sur le chiffre d'affaires, les charges en personnel et certains frais (hébergement OVH, frais de bâtiment, frais énergétique, frais en marketing et investissement en développements).

La mission Cyber n'était pas confiée à iMio au moment de l'établissement du budget.

#### Chiffre d'affaires :

En terme de chiffre d'affaires, nous avons réalisé 107,6% des objectifs qui avaient été fixés. Cela s'explique par l'excellente dynamique commerciale ayant débouché sur 359 nouvelles commandes en 2022 représentant un chiffre d'affaires commandé de 2 530 782,12 €. Cela inclut notamment 51 missions d'audit cyber représentant un volume de commande de 384 100,00 €.

#### Charges en personnel :

L'augmentation de la charge salariale est de 20 % par rapport à nos prévisions.

Cette augmentation s'explique par :

- Les multiples indexations des salaires compte tenu de la situation économique. Cela représente une augmentation de 12,5 % des frais de personnel, soit près de 410 000 € non prévu au budget;





- L'engagement d'un expert en cyber sécurité dans le cadre de la mission confiée par le Gouvernement Wallon. Cela représente un coût de 126 256,10 €, couvert par un subside sur projet ;
- La décision de réduction d'effectif pour nous permettre d'aborder 2023 sereinement compte tenu des indexations de salaire. Cela représente un coût de 149 242,74 €.

### **Variation dans les frais :**

Cette augmentation est principalement liée à l'augmentation des investissements en développements, l'augmentation des frais énergétiques, l'indexation des coûts de nos sous-traitants et l'augmentation des frais d'hébergement.

### **Mission Cyber :**

La mission Cyber n'était pas confiée à iMio au moment de l'établissement du budget. Cela a pour impact des prestations en audit et l'engagement d'un expert en cyber sécurité. Tout cela couvert par le subside.



## 2.4 LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

L'article 1523-16 du CDLD prescrit que « Les administrateurs établissent [...]un rapport dans lequel ils rendent compte de leur gestion. »

Le Code des sociétés et des associations « CSA » fixe le contenu du rapport de gestion à l'article 3:6.

Outre ces éléments, les informations suivantes sont communiquées à l'assemblée générale :

### **1. RISQUES ET INCERTITUDES**

Le conseil d'administration ne peut préjuger des risques inhérents à toute activité économique et qui pourraient modifier les perspectives de la société.

Tenant compte des comptes annuels de la société, malgré cette année compliquée compte tenu des indexations salariales et de l'augmentation des frais énergétiques, aucun risque majeur n'est à signaler quant à la continuité de l'entreprise.

### **2. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Aucun élément important n'est à signaler.

### **3. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE**

La crise géopolitique actuelle, l'augmentation des frais énergétiques ainsi que l'inflation ayant un impact sur les frais de personnel auront indéniablement encore un impact sur nos activités pour l'année 2023. Il est néanmoins impossible à ce stade d'en évaluer exactement l'importance.

### **4. SUCCURSALES DE LA SOCIETE**

Néant.

### **5. JUSTIFICATION DES REGLES COMPTABLES DE CONTINUTE**

Néant.

### **6. UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS**

L'intercommunale n'a pas pour politique de recourir à l'usage d'instruments financiers particuliers l'exposant à des risques financiers.

### **7. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Nous avons pris en compte dans les immobilisations incorporelles les frais de recherche et développement des projets suivants :

Nom du projet	Description
Nouvelle version iA.SmartWeb + ajout guichet et version WPA	<p>Ces dernières années, une série de normes et de pratiques ont conduit les Pouvoirs publics à adapter leurs outils de communication vers le citoyen. Le site web communal est évidemment une des premières cibles visées par ces évolutions.</p> <p>Le modèle de site communal élaboré par iMio dans sa version actuelle, possède une architecture trop monolithique et vieillissante pour pouvoir faire face à ce défi.</p> <p>Ce projet consiste à concevoir un espace de communication unifié permettant de dématérialiser les échanges entre le citoyen et sa ville.</p> <p>Outre le respect des nouvelles directives européennes en matière d’accessibilité, le RGPD et avec les bonnes pratiques des stratégies d’eGouvernement qu’elles soient locales ou européennes (open data, principe only once, interopérabilité, ...), cette plateforme regroupera une série de services transactionnels (démarches administratives) et informationnels (le contenu traditionnel du site web communal, les décisions des conseils communaux, ...).</p> <p>Concrètement, cela se traduit par une intégration forte entre deux produits d’iMio : la plateforme iA.Téleservices pour la partie transactionnelle et iA.Smartweb pour l’informationnel.</p> <p>iA.Smartweb+, résultat de cette “fusion” devra donc offrir une expérience utilisateur cohérente et fluide au citoyen et une grande facilité de gestion pour l’agent communal.</p>
Réécriture du projet AES	<p>Le produit a été originellement conçu pour par un Pouvoir locaux pour ses propres besoins.</p> <p>Une première adaptation a été réalisée lors de la reprise du projet par iMio en 2015 afin d’assurer la mise à disposition du logiciel à d’autres acteurs locaux.</p> <p>Les fonctionnalités sensibles et l’architecture générale n’ont toutefois pas été adressées par ce premier travail de refactoring.</p> <p>Il en résulte que l’augmentation du nombre de clients et l’ajout de nouvelles fonctionnalités ont révélé une série de faiblesses telles que des lenteurs, erreurs comptables, fuite de données, ergonomie nécessitant une réécriture profonde du projet pour les éliminer.</p> <p>Cette réécriture à partir de zéro est l’objet de ce projet.</p> <p>Techniquement elle sera menée en tenant compte des principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation de la version 15 du framework Odoo (actuellement il s’agit de la version 9)</li> <li>• Utilisation autant que possible des entités de données et modules de la version communautaires du framework</li> <li>• Réécrire le code en se basant sur les mécanismes de gestion des données du framework (object relational mapping - ORM)</li> <li>• Mettre en place une procédure de migration</li> <li>• Améliorer l’interface utilisateur vers le responsive</li> </ul>
Sources authentiques	En tant que service public (cfr statuts), iMio, en plus des obligations légales liées à son activité de production de logiciel, s’inscrit dans les politiques



	<p>d'eGouvernement locales et européennes. Le principe “only once” de la commission européenne doit donc être intégré à la conception de ses logiciels,notamment par le biais de sources authentiques.</p> <p>L’objectif de ce projet est l’implémentation du concept de sources authentiques aussi bien au sein des logiciels libres développés par l’intercommunale que pour ceux acquis “sur étagère”.</p> <p>On visera ici plus spécifiquement les produits suivants :</p> <p>iA.Téléservices : pour éviter au citoyen de compléter les données d’un formulaire si un Pouvoir public (local, régional, fédéral) les possède déjà.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• iA.Urban : dans le cadre du lien entre les logiciels SPW développés dans le cadre du projet des permis d’environnement (PE/PU) et la backoffice de la ville.</li> <li>• iA.Tech/iA.Téléservices : assurer le flux digital de bout en bout entre l’outil de gestion des signalements “FixMyStreet” et le logiciel utilisé par le services technique de la ville</li> </ul>
Intranet iA.Quaive	<p>Espace de communication interne du Pouvoir local.</p> <p>Cet “intranet de productivité” allie la diffusion d’information (notes de service, actualités, règlements, procédures, ...) à la possibilité pour chaque service de créer son propre espace de travail structurant et collaboratif via l’édition en ligne de documents.</p> <p>Ce portail a également pour objectif de gérer de manière centralisée le flux d’activités et d’informations provenant d’autres applications conçues par iMio. “Quaive” utilisant les mêmes technologies que les autres produits développés par iMio, une économie d’échelle est réalisées pour le service d’hébergement.</p>
Permis de logement	<p>Un permis de location est exigé pour certains types de logements, ceux-ci doivent répondre à des critères minimaux de qualité : salubrité, superficie habitable, nombre de pièces, inviolabilité du domicile et respect de la vie privée.</p> <p>Ce projet consiste à développer un logiciel permettant au service logement de recenser les logements de la ville, pour ensuite leur attribuer des dossiers (permis de location, constat d'immeuble inoccupé, ...).</p>
Migration Plone5	<p>L’objectif de ce projet est d’adapter les applications utilisant le framework Plone à la version 5.</p>
GED	<p>L’objectif de ce projet est de dématérialiser l’administration des pouvoirs locaux en construisant une plateforme documentaire qui</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• centralise et rend accessible les documents produits par les applications verticales</li> <li>• permet de digitaliser une série de processus documentaire</li> <li>• reprend/indexe les fichiers des file systems             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ intégrant la signature électronique</li> <li>○ et à terme l’archivage électronique</li> </ul> </li> </ul> <p>Il s’agit également de mettre les ressources nécessaires pour assister les pouvoirs locaux dans la transformation des rôles et compétences;</p>





	La simplification administrative, la gestion zéro papier, la facilitation du télétravail, une plus grande efficacité et un confort accru des équipes ainsi que la sécurité des données sont au cœur de ce projet.
Mise en place de la nouvelle architecture Cloud iMio : migration de l'infrastructure Hosted Private Cloud vers Proxmox/Kubernetes	L'objectif du projet est de migrer notre infrastructure Hosted Private Cloud vers Proxmox/Kubernetes. Cet environnement basé sur Proxmox/Kubernetes permettra à la fois d'orchestrer des conteneurs Docker, et d'héberger des VMs en réduisant la dépendance à VMware et les coûts qui y sont liés. Il permettra donc aussi de remplacer certains services pour lesquels nous nous reposons actuellement sur des offres gérées par OVH, tels que les clusters PostgreSQL. Il est impératif de réduire l'échelle de l'environnement VMware existant à mesure que ce nouvel environnement Proxmox/Kubernetes grandit afin de maîtriser les coûts.

Avec les durées d'amortissement suivantes :

Nom du projet	Durée amortissement
Nouvelle version iA.SmartWeb + ajout guichet et version WPA	5 ans
Réécriture du projet AES	3 ans
Sources authentiques	5 ans
Intranet iA.Quaive	3 ans
Permis de logement	5 ans
Migration Plone5	3 ans
GED	5 ans
Mise en place de la nouvelle architecture Cloud iMio	5 ans

## **8. JUSTIFICATION DE L'INDEPENDANCE ET DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE COMPTABILITE ET D'AUDIT D'AU MOINS UN MEMBRE DU COMITE D'AUDIT**

Vu les statuts de l'intercommunale "Constitution, composition, mission":

Le conseil d'administration constitue en son sein un comité d'audit.

Le comité d'audit est composé de membres du conseil d'administration qui ne sont pas membres du bureau exécutif. Le nombre maximum de membres du comité d'audit ne peut pas être supérieur à vingt-cinq pourcents du nombre de membres de conseil d'administration.

Le président du comité d'audit est désigné par les membres du comité.

Au moins un membre du comité d'audit dispose d'une expérience pratique et/ou de connaissances techniques en matière de comptabilité ou d'audit.

Le titulaire de la fonction dirigeante au sein de l'intercommunale est systématiquement invité aux réunions, avec voix consultative.

Le conseil d'administration définit les missions du comité d'audit, lesquelles comprennent au minimum les missions suivantes :

1° la communication au conseil d'administration d'informations sur les résultats du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés et d'explications sur la façon dont le contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés ont contribué à l'intégrité de l'information financière et sur le rôle que le comité d'audit a joué dans ce processus ;

2° le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et présentation de recommandations ou de propositions pour en garantir l'intégrité ;



3° le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de l'intercommunale ou de l'organisme ainsi que du suivi de l'audit interne et de son efficacité ;

4° le suivi du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le commissaire du Gouvernement et, le cas échéant, par le réviseur d'entreprises chargé du contrôle légal des comptes consolidés ;

5° l'examen et suivi de l'indépendance du commissaire du Gouvernement et, le cas échéant, du réviseur d'entreprises chargé du contrôle légal des comptes consolidés, en particulier pour ce qui concerne le bien-fondé de la fourniture de services complémentaires à la société.

Le comité d'audit fait régulièrement rapport au conseil d'administration sur l'exercice de ses missions, au moins lors de l'établissement par celui-ci des comptes annuels, et le cas échéant, des comptes consolidés.

Vu que madame Emmanuelle Lelong est avocate d'affaire et possède l'expertise technique et juridique pour auditer le fonctionnement de l'intercommunale;

Vu l'expérience acquise par l'équipe proposée en matière de gestion et de bonne gouvernance;

Vu que l'équipe proposée dispose donc de l'expérience pratique et de toutes les compétences techniques en matière de gouvernance, de comptabilité et d'audit;

Le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de désigner comme membre du Comité d'audit Rudy Delhaise, Damien Wathelet, Emmanuelle Lelong et Bernard Löwenthal.

Ces personnes sont expérimentées dans la gestion. Le Conseil d'Administration est d'avis que ces personnes peuvent également être considérées comme indépendantes.

Le comité d'audit s'est réuni le 08/03/2023 avec le collège des réviseurs.





## 2.5 LES REGLES D'ÉVALUATION

Suivant les décisions du Conseil d'Administration, les règles d'évaluation suivantes ont été appliquées pour l'établissement des comptes :

### **FRAIS D'ÉTABLISSEMENT**

Les frais d'établissement sont pris en charge au moment où ils sont engagés.

### **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Articles 3 :38 à 3 :39 de l'AR du CSA)**

Ces immobilisations sont valorisées à leur coût de revient ou prix d'acquisition, ou à leur valeur d'utilisation si celle-ci est inférieure.

Les frais accessoires liés à l'acquisition d'immobilisations incorporelles sont comptabilisés à l'actif du bilan et font l'objet d'amortissements au même rythme que le principal.

Les immobilisations incorporelles autres que celles acquises de tiers, ne sont portées à l'actif pour leur coût de revient que dans la mesure où celui-ci ne dépasse pas une estimation prudemment établie de la valeur d'utilisation de ces immobilisations ou de leur rendement futur pour la société.

Les immobilisations dont l'utilisation sont limitées dans le temps sont amorties sur la durée de vie utile estimée, à savoir :

Libellé actif	Méthode	Tx. Min.	Tx Max.
Licence	Linéaire	10%	33.33%
Frais de développement	Linéaire	10%	33.33%

Ces taux seront appliqués prorata temporis à partir du jour qui suit l'acquisition.

Des amortissements complémentaires ou non récurrents sont appliqués lorsque leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. D'autre part, si des immobilisations incorporelles cessent d'être affectées durablement à l'activité de l'entreprise, un amortissement non récurrent est acté pour ramener leur évaluation à la valeur probable de réalisation.

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps font l'objet de réduction de valeur en cas de dépréciation durable.

Plus spécifiquement, les frais de développement des projets informatiques seront comptabilisés en immobilisation incorporelle à la fin de chaque trimestre et seront amortis à partir du 1<sup>er</sup> jour du trimestre suivant.

Chaque projet informatique sera individualisé et fera l'objet d'un plan d'amortissement spécifique dont la durée d'amortissement sera en conformité avec les présentes règles d'évaluation.

Chaque plan sera validé par le conseil d'administration sans que pour autant ce soit considéré comme une modification des règles d'évaluation.



## **IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition, de revient, ou valeur d'apport, y compris les frais accessoires, conformément aux articles 3-14, 3-15 et 3-17 de l'A.R. du 29/04/2019.

Les immobilisations corporelles à utilisation limitée dans le temps font l'objet d'amortissements linéaires aux taux suivants :

- Immeubles : 3% (linéaire)
- Installations : 10% (linéaire)
- Machines et outillage : 20% (linéaire)
- Mobilier et matériel de bureau : 20% (linéaire)
- Matériel roulant : 20% (linéaire)
- Matériel informatique : 33,33% (linéaire)
- Aménagement des locaux : 10% (linéaire)
- Frais accessoires : 0% - 100% (linéaire)

Les amortissements sont calculés prorata temporis en fonction de la date d'acquisition et en nombre de jour pour les immobilisations dont la mise en service est directe.

### Immeubles :

Concernant l'immeuble acquis en 2017, dont la partie terrain et construction ont fait l'objet d'un investissement sur base de la valeur d'acquisition, les règles suivantes seront d'application :

- Tous les travaux de maintien de l'actif qui seront effectués par la suite feront l'objet d'une prise en charge directe ;
- Par contre, tout ce qui concourt à augmenter la valeur du patrimoine immobilier fera l'objet d'un investissement.

### Matériel informatique :

A dater de l'exercice comptable 2018, le seuil absolu à partir duquel l'on comptabilise une immobilisation est fixé à 3.000,00 euros ; en dessous de ce montant, il y a prise en charge immédiate.

Par dérogation au paragraphe précédent, à l'occasion d'un nouvel engagement, le premier équipement, qui a été acheté par IMIO et fourni au nouvel engagé, fait l'objet d'un investissement, quel que soit le prix d'acquisition de l'équipement.

### Frais accessoires :

Les frais accessoires sont amortis de 0 à 100%.

Les frais accessoires sur terrains quant à eux subissent une réduction de valeur l'année de l'acquisition.

Les immobilisations corporelles peuvent faire l'objet d'une réévaluation lorsque la valeur de celles-ci, déterminée en fonction de leur utilité pour l'entreprise, présente un excédent certain et durable par rapport à leur valeur comptable.

## **IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Les participations et créances sont inscrites à leur prix d'acquisition déduction faite des montants non appelés. Toutefois, une évaluation individuelle de chaque participation est établie





en tenant compte de différents critères tels que la situation, la rentabilité et les perspectives de la société dans laquelle une participation est détenue.

Les créances et les cautionnements sont inscrits à leur valeur nominale.

Les moins-values constatées sur les immobilisations financières font l'objet de réductions de valeur selon le prescrit de l'article 3-44 de l'A.R. du 29/04/2019.

### **CREANCES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS**

Les créances sont reprises à leur valeur nominale conformément à l'article 3-45 de l'A.R. du 29/04/2019.

Les créances font l'objet de réductions de valeur si des risques de non-récupération, de moins-value ou de dépréciations probables existent.

Lorsqu'il apparaît qu'une créance est définitivement perdue, cette perte est directement enregistrée au compte de résultats.

Au moins annuellement, une évaluation, par le conseil d'administration, est faite au niveau des créances commerciales en vue d'appliquer d'éventuelles réductions de valeur. Cette comptabilisation éventuelle se fait sur base de documents probants, tels que rappels, recommandés, courriers d'avocats, justifiant cette prise de décision.

### **STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION**

Les en-cours de fabrication sont évalués à leur coût de revient (article 3-15 de l'A.R. du 29/04/2019) éventuellement majorés, compte tenu du degré d'avancement des travaux, de l'excédent du prix stipulé au contrat par rapport au coût de revient conformément à l'article 3-49 de l'A.R. du 29/04/2019.

### **PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES**

Les composants de ces rubriques sont repris à leur valeur nominale.

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur, conformément à l'article 3-52 de l'A.R. du 29/04/2019.

### **PLUS-VALUES DE REEVALUATION**

Les plus-values de réévaluation sont traitées en conformité à l'article 3-35 de l'A.R. du 29/04/2019.

### **SUBSIDES RECUS EN CAPITAL**

Les subsides en capital sont repris pour les montants reçus, déduction faite des impôts différés. Des réductions échelonnées sont déduites au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux immobilisations pour l'acquisition desquelles lesdits subsides ont été obtenus, et le cas échéant, à concurrence du solde, en cas de réalisation ou de mise hors service de ces immobilisations.

### **PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Les provisions pour risques et charges sont individualisées et tiennent compte des risques prévisibles, conformément aux articles 3-28 à 3-33 de l'A.R. du 29/04/2019. Elles font l'objet



de reprises dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation actuelle des risques et charges, en considération desquelles elles ont été constituées.

### **DETTES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS**

Les emprunts et les dettes sont évalués à leur valeur nominale en application de l'article 3-55 de l'A.R. du 29/04/2019. Elles sont majorées, le cas échéant, des intérêts de retard ou d'autres pénalités dues.

### **DEVISES**

Les avoirs, dettes, droits et engagements libellés en devises sont convertis en euro sur base des cours officiels des changes. Les différences de change sont comptabilisées en produits ou en charges.

A la clôture de l'exercice, les postes en devises sont réévalués au taux de change de clôture et les écarts de conversion sont compensés par devises. Les écarts de conversion négatifs sont pris en charge et les écarts de conversion positifs sont reportés (au passif). Les écarts de conversion sur les valeurs disponibles et les placements de trésorerie en devises sont immédiatement pris en compte de résultats.



### 3 LES PARTICIPATIONS

(Article L1523-16 du CDLD)

Les administrateurs arrêtent le rapport spécifique du Conseil d'administration sur les prises de participation réalisées au cours de l'exercice.

Dans le cadre du projet d'acquisition / construction d'un nouveau bâtiment pour notre intercommunale, le Conseil d'Administration a décidé en 2016 de souscrire une part C1 « autres pouvoirs publics » dans le capital d'IGRETEC au prix de 6,20 €. Cette prise de participation permet à iMio d'avoir recours aux services d'IGRETEC dans le cadre d'une relation inHouse.

**Nous n'avons cependant pas de représentant au sein des organes de gestion d'IGRETEC ni aucun autre organisme.**





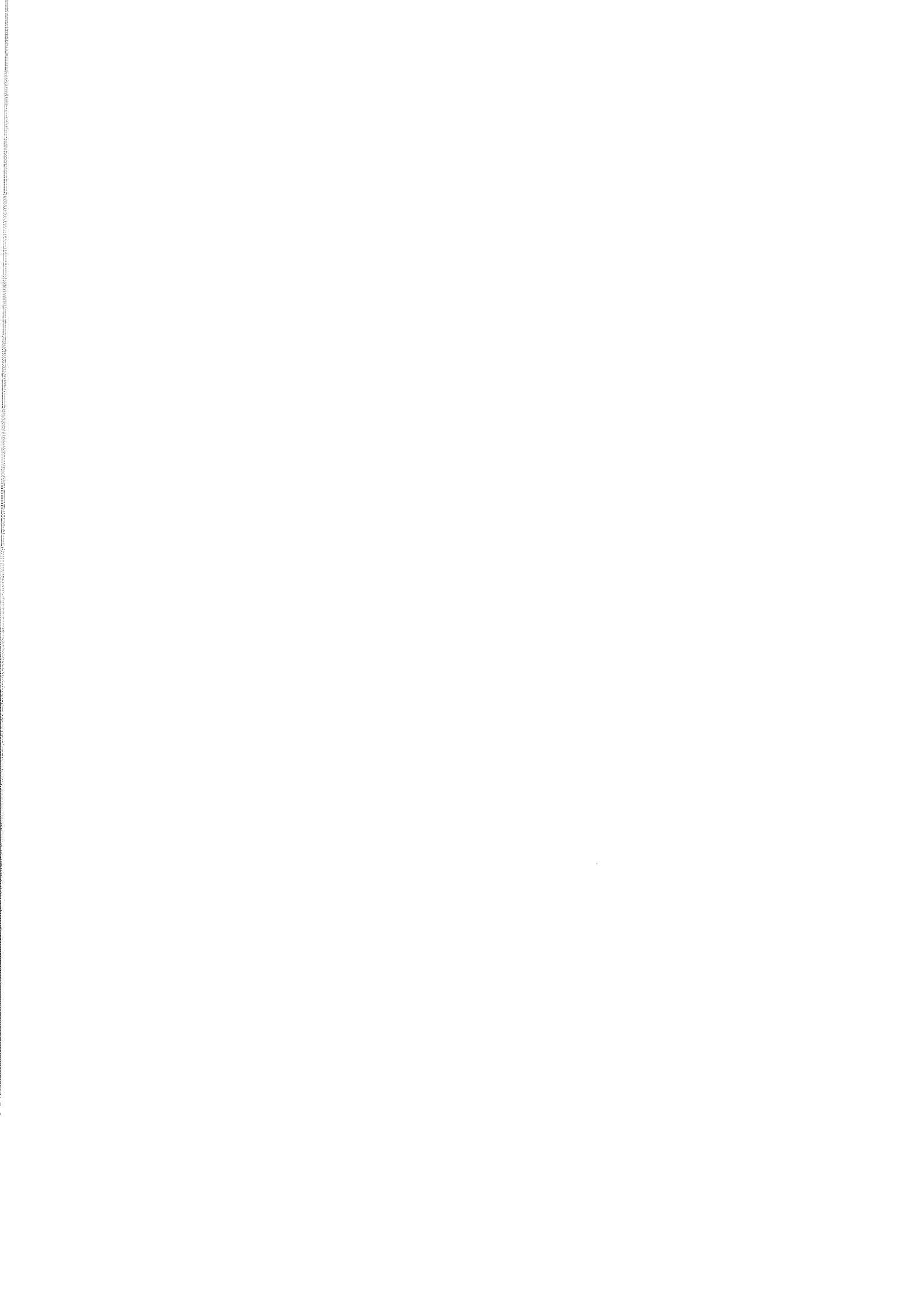
## 4 ANNEXES

Les annexes suivantes font partie intégrante du rapport de gestion pour l'année 2022 :

1. Comptes annuels 2022 – format BNB
2. Rapport des réviseurs
3. Registre des associés
4. Rapport du Conseil d'Administration concernant les prises de participation

## 4.1 Synthèse

IMIO SC	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Chiffre d'affaires	668 820,00	1 388 837,13	1 255 354,86	1 624 043,07	2 009 532,85	2 318 238,91	3 080 827,39	3 600 306,52	4 156 575,94	4 753 459,12	5 251 184,12
		107,65%	-9,61%	29,37%	23,74%	15,36%	32,90%	16,86%	15,45%	14,36%	10,47%
Productions immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	290 361,96	277 631,51
Produits d'exploitation non récurrents	0,00	-15 000,00	0,00	5 500,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subsides	1 111 000,00	1 280 000,00	1 018 380,49	945 250,00	835 123,00	855 884,51	863 742,49	346 208,00	264 000,00	111 010,00	406 524,89
Subside fonctionnement	1 111 000,00	1 280 000,00	1 018 380,49	945 250,00	835 123,00	801 020,00	748 607,00	346 208,00	264 000,00	111 010,00	0,00
		15,21%	-20,44%	-7,18%	-11,65%	-4,08%	-6,54%	-53,75%	-23,75%	-57,95%	-100,00%
Subside projets	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 864,51	115 135,49	0,00	0,00	0,00	406 524,89
Autres produits et récupération de frais	4 893,74	10 102,42	11 004,68	14 937,97	22 735,58	24 802,97	43 533,36	50 357,68	53 178,88	64 570,97	111 623,16
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>1 784 713,74</b>	<b>2 663 939,55</b>	<b>2 284 740,03</b>	<b>2 589 731,04</b>	<b>2 867 391,43</b>	<b>3 213 926,39</b>	<b>3 988 103,24</b>	<b>3 996 872,20</b>	<b>4 473 754,82</b>	<b>5 219 402,05</b>	<b>6 046 963,68</b>
		49,26%	-14,23%	13,35%	10,72%	12,09%	24,09%	0,22%	11,93%	16,67%	15,86%
Approvisionnements et TVA intracom	-362 136,76	-895 767,95	-339 799,95	-471 096,42	-628 670,10	-751 996,85	-1 187 476,58	-840 171,83	-940 055,46	-942 570,79	-1 011 303,07
Services et biens divers	-214 813,56	-322 454,53	-429 561,27	-425 962,65	-419 766,13	-471 885,15	-576 003,13	-605 369,19	-565 595,28	-822 329,65	-1 200 327,18
Batiment	-48 877,40	-70 749,80	-76 619,27	-75 076,94	-69 710,86	-83 191,06	-73 862,28	-58 385,62	-44 151,91	-40 876,54	-60 400,97
Véhicules	-30 599,51	-64 603,55	-69 903,22	-84 348,53	-85 368,35	-116 308,89	-176 428,40	-206 331,86	-214 379,03	-220 283,84	-293 866,09
Administration / Divers	-39 740,55	-60 343,70	-66 399,10	-79 011,17	-67 941,21	-63 039,38	-89 939,25	-123 433,01	-57 022,39	-60 312,61	-119 293,75
Téléphonie et internet	-12 088,68	-15 556,76	-24 890,64	-33 798,11	-44 323,14	-34 169,09	-31 731,25	-37 122,95	-43 062,50	-45 232,46	-39 917,74
Assurances	0,00	0,00	-2 760,79	-11 759,84	-12 788,90	-13 337,44	-11 265,94	-8 516,26	-21 852,92	-24 649,45	-25 902,13
Honoraires	-42 643,33	-67 293,63	-154 750,28	-92 484,38	-92 765,08	-108 774,14	-99 704,09	-94 819,75	-92 336,43	-351 875,31	-567 558,73
Marcom	-40 864,09	-35 107,09	-20 433,68	-34 263,47	-26 924,20	-34 785,75	-60 275,02	-47 889,87	-42 586,62	-31 941,80	-44 476,40
Dons et libéralité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-10 000,00	0,00	-10 000,00	-3 527,65	0,00
Administrateurs	0,00	-8 800,00	-13 804,29	-15 220,21	-19 944,39	-18 279,40	-22 796,90	-28 869,87	-40 203,48	-43 629,99	-48 911,37
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>-576 950,32</b>	<b>-1 218 222,48</b>	<b>-769 361,22</b>	<b>-897 059,07</b>	<b>-1 048 436,23</b>	<b>-1 223 882,00</b>	<b>-1 763 479,71</b>	<b>-1 445 541,02</b>	<b>-1 505 650,74</b>	<b>-1 764 900,44</b>	<b>-2 211 630,25</b>
		111,15%	-36,85%	16,60%	16,87%	16,73%	44,09%	-18,03%	4,16%	17,22%	25,31%
<b>Marge Brut d'Exploitation</b>	<b>1 207 763,42</b>	<b>1 445 717,07</b>	<b>1 515 378,81</b>	<b>1 692 671,97</b>	<b>1 818 955,20</b>	<b>1 990 044,39</b>	<b>2 224 623,53</b>	<b>2 551 331,18</b>	<b>2 968 104,08</b>	<b>3 454 501,61</b>	<b>3 835 333,43</b>
		19,70%	4,82%	11,70%	7,46%	9,41%	11,79%	14,69%	16,34%	16,39%	11,02%
Rémunérations, charges sociales et pensions	-1 180 971,76	-1 409 447,25	-1 503 846,10	-1 608 884,25	-1 666 290,36	-1 923 486,11	-2 019 388,16	-2 203 215,45	-2 682 340,51	-3 101 088,92	-3 844 384,41
		19,35%	6,70%	6,98%	3,57%	15,44%	4,99%	9,10%	21,75%	15,61%	23,97%
Excédent Brut d'Exploitation (EBE)	26 791,66	36 269,82	11 532,71	83 787,72	152 664,84	66 558,28	205 235,37	348 115,73	285 763,57	353 412,69	-9 050,98
		35,38%	-68,20%	626,52%	82,20%	-56,40%	208,35%	69,62%	-17,91%	23,67%	-102,56%
Amortissements	-3 713,28	-13 736,07	-98 680,82	-116 962,67	-82 818,90	-131 681,60	-159 410,12	-154 002,27	-118 587,82	-111 592,28	-194 343,44
Réduction de valeur								-11 700,00	2 700,00	-9 000,00	0,00
Provisions pour risques et charges	0,00	0,00	0,00	(55 000,00)	-95 246,86	150 246,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres charges d'exploitation	-5 847,50	-347,50	-868,00	-5 868,00	-911,89	-10 589,87	-11 885,71	-12 266,89	-12 430,63	-15 676,95	-13 599,63
<b>Bénéfice / perte d'exploitation</b>	<b>17 230,88</b>	<b>22 186,25</b>	<b>-88 016,11</b>	<b>-94 042,95</b>	<b>-26 312,81</b>	<b>74 533,67</b>	<b>33 939,54</b>	<b>170 146,57</b>	<b>157 445,12</b>	<b>217 143,46</b>	<b>-216 994,05</b>
		28,76%	-496,71%	6,85%	-72,02%	-383,26%	-54,46%	401,32%	-7,47%	37,92%	-199,93%
Produits financiers	2 777,86	6 309,63	103 106,94	90 248,86	56 761,10	58 307,33	58 283,92	52 873,76	21 035,01	8 279,70	0,02
Charges financières	-5 434,66	-4 391,66	-3 128,66	-5 365,11	-8 674,01	-21 935,88	-21 870,92	-26 177,84	-22 323,79	-20 312,63	-29 727,60
<b>Bénéfice de l'exercice avant impôts</b>	<b>14 574,08</b>	<b>24 104,22</b>	<b>11 962,17</b>	<b>-9 159,20</b>	<b>21 774,28</b>	<b>110 905,12</b>	<b>70 352,54</b>	<b>196 842,49</b>	<b>156 156,34</b>	<b>205 110,53</b>	<b>-246 721,63</b>
		65,39%	-50,37%	-176,57%	-337,73%	409,34%	-36,57%	179,79%	-20,67%	31,35%	-220,29%
Impôts sur le résultat	-14 319,25	-22 337,21	-11 312,29	12 389,59	-623,46	-89 760,79	-45 525,04	-78 314,29	-66 460,01	-59 657,99	-4 513,54
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>254,83</b>	<b>1 767,01</b>	<b>649,88</b>	<b>3 230,39</b>	<b>21 150,82</b>	<b>21 144,33</b>	<b>24 827,50</b>	<b>118 528,20</b>	<b>89 696,33</b>	<b>145 452,54</b>	<b>-251 235,17</b>
		593,41%	-63,22%	397,07%	554,75%	-0,03%	17,42%	377,41%	-24,32%	62,16%	-272,73%
Capacité d'AutoFinancement (CAF)	1 190,25	9 193,45	-3 776,24	84 944,20	142 455,48	-55 728,26	125 953,70	231 356,71	184 549,14	257 765,12	-56 891,75
		672,40%	-141,08%	-2349,44%	67,70%	-139,12%	-326,01%	83,68%	-20,23%	39,67%	-122,07%





**«INTERCOMMUNALE DE MUTUALISATION EN MATIÈRE INFORMATIQUE ET ORGANISATIONELLE» SC**

**En abrégé « IMIO » SC**

**Rapport du commissaire pour  
l'exercice clos le 31 décembre 2022  
adressé à l'assemblée générale des actionnaires**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE DE «INTERCOMMUNALE DE MUTUALISATION EN MATIÈRE**  
**INFORMATIQUE ET ORGANISATIONELLE» SC, EN ABREGE « IMIO » SC**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022**

---

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de «**INTERCOMMUNALE DE MUTUALISATION EN MATIÈRE INFORMATIQUE ET ORGANISATIONELLE**» SC (la « Société »), en abrégé « **IMIO** » SC, nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 22 juin 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de «**INTERCOMMUNALE DE MUTUALISATION EN MATIÈRE INFORMATIQUE ET ORGANISATIONELLE**» SC pour le deuxième exercice.

#### **RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS**

##### ***Opinion sans réserve***

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 4.927.541,39 EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de (-) 251.235,17 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

##### ***Fondement de l'opinion sans réserve***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



### ***Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels***

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### ***Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;



- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## **AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

### ***Responsabilités de l'organe d'administration***

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

### ***Responsabilités du commissaire***

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### ***Aspects relatifs au rapport de gestion***

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une

anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

### ***Mention relative au bilan social***

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1<sup>er</sup>, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

### ***Mentions relatives à l'indépendance***

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

### ***Autres mentions***

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Nivelles, XX avril 2023

**«GROUPE AUDIT BELGIUM» SRL**

Commissaire

---

Représentée par Werner CLAEYS  
Réviseur d'entreprises

